

Van: Sarie Abdeslam <sarie-abdeslam@skynet.be>
Aan: veerle.solia@amsab.be
Datum: 12/28/2008 12:40 PM
Onderwerp: Dounia News n 851

<http://www.dounia-news.com>

Revue de presse hebdomadaire

DN n° 851 : Semaine du 22 au 28 décembre 2008



[Editorial](#)



[Maroc](#)



[Belgique](#)



[Europe](#)



[Agenda](#)

2009 **Dounia News**



Chers internautes, en cette fin d'année, permettez-moi de remercier toutes et tous les fidèles lectrices et lecteurs de la revue de presse hebdomadaire [Dounia News](#).

Par la même occasion, je tiens également à remercier infiniment toutes celles et tous ceux qui ont activement participé à la rédaction de Dounia News par leurs écrits et celles et ceux qui m'ont encouragé par l'envoi de leurs critiques, remarques et suggestions, que je lis toujours avec une attention particulière.



Je vous souhaite une bonne et excellente nouvelle année 2009, pleine de paix, de bonheur, de joie et de santé.

Sarie Abdeslam

EDITORIAL



L'épicier « arabe » et le Monop' : un combat inégal

En moins d'un an, trois épiceries « arabes » d'un même quartier ont définitivement fermé leurs portes. Certes, la spéculation immobilière qui engendre une flambée des baux commerciaux apporte une première explication à ce phénomène. Dans la majorité des cas, ces fermetures se sont faites au profit d'agences bancaires et immobilières ou de restaurants asiatiques. Toutefois, l'installation des Monop' (Monoprix), des Ed et Leader Price, au cœur même des quartiers, reste l'une des raisons majeures de ce phénomène.

Fin d'une tradition

Dans l'imaginaire collectif, populaire, le bon vieil "épicier arabe du coin" sert « à dépanner ». C'est le dernier recours quand tout est fermé et qu'un article s'avère indispensable au repas du soir ou introuvable ailleurs.



Ouvert même le dimanche ce bon épicier du coin joue le rôle d'une petite « Samaritaine » où l'on trouve de tout : du ghassoul (savon noir), de l'eau distillée de fleur d'oranger, de la gomme arabique, de l'huile d'argan, rangés pas loin du thé et du Coca, des malabars et de la semoule fine.

Mais l'épicier « arabe du coin », c'est plus qu'un simple commerçant. Il est le gardien d'une tradition populaire faite de convivialité et de disponibilité, un acteur social, une figure emblématique du commerce ethnique et communautaire. Il incarne à la fois le petit commerce de proximité et l'immigré, «arabe du coin » venu de loin, il y a longtemps, du Sous marocain, de la Kabylie et du Mzab Algériens ou de l'île tunisienne de Djerba et qui a fait souche dans le quartier en dépit de tout.

L'image d'Epinal, « l'arabe du coin », résiste à toutes les évolutions. En effet, si l'appellation «arabe du coin» a pris le dessus et est devenue une étiquette, un label, tous les épiciers ne sont pas arabes. Ils ne s'appellent pas tous Ali ou Ibrahim et toutes les épiceries ne sentent pas le ghassoul et la gomme arabique. De même, les vendeurs-transporteurs de charbons, les raboteurs, les vitriers d'autrefois et les cafetiers de Montparnasse n'étaient pas tous Bretons, mais Auvergnats, Basques, Savoyards et même polonais ou italiens.

De nombreuses épiceries de quartiers sont tenues et depuis longtemps par des personnes de nationalités et d'origines ethniques diverses. Des arabes et des berbères , certes, mais aussi des chinois, des vietnamiens, des pakistanais et des turcs.

Beaucoup de ces épiciers, dignes représentants des premières générations d'immigrés, ont cédé leurs commerces à des jeunes (fils, cousins ou neveux) nés sur le sol français, maîtrisant non seulement la langue et la culture locale mais aussi les règles comptables et les subtilités des liasses fiscales. Ce renouvellement et ce rajeunissement sont à l'origine de l'évolution qualitative que connaissent ces épiceries au niveau de leur gestion et de leur l'organisation. Elles sont mieux rangées, bien achalandées, les codes barres ont remplacé les vieilles étiquettes écrites à la main. Souvent, les fameux panneaux : « Alimentation générale », ont cédé la place à des enseignes plus modernes qui portent des noms bien « d'ici ».

Malheureusement, et en dépit de cette évolution et cette adaptation, le phénomène de disparition des petits commerces n'épargne pas les épiceries traditionnelles. L'introduction en France du concept américain de Daily Monop' (ouvert 24 h/24) et la prolifération des nightshops (Belgique) rendent cette disparition inéluctable.

Les germes du déclin

Beaucoup de communes rurales ou périurbaines (moins de 500 habitants) ont souffert de l'installation massive de grandes surfaces commerciales à leurs portes. Elles ont perdu leurs commerces traditionnels (boulangerie, fleuristes, bouchers, poissonniers) et dans de très nombreux cas, leurs marchés hebdomadaires.

Les commerces dits communautaires, les coiffeurs antillais, les bouchers et boulanger maghrébins, les épiciers asiatiques, turcs, berbères ou arabes,

souvent installés au cœur des quartiers, sont restés à l'abri de la poussée des grands enseignes qui prospèrent dans la périphérie des villes.

Les épiceries traditionnelles, implantées depuis des générations au sein de ces quartiers, tiraient plus au moins leur épingle du jeu grâce à un mode de fonctionnement particulier : ouverture tardive et dominicale, disponibilité et convivialité.

Mais, l'installation de Monop' et autres Ed et Leader Price dans ces mêmes quartiers a considérablement changé la donne. Inspirés d'un concept japonais, « les magasins de convenance », ces enseignes mettent également en avant des arguments forts telles que la proximité, l'amplitude horaire (21 h et 22 h), la livraison à domicile, pratiquent des rabais sur des produits alimentaires de base et proposent même des crédits à la consommation.

Pris ainsi à leur propre jeu, les épiciers « arabes du coin » ont de plus en plus du mal à résister à cette concurrence directe et proche. Crise économique oblige, les clients préfèrent ces enseignes qui leur proposent, en plus de la proximité, la qualité des produits et, surtout, des prix nettement inférieurs à ceux pratiqués par l'épicier « arabe du coin ».

Certes, la carte de la convivialité et de la qualité reste un argument de poids que certains artisans tels que les boulanger, les bouchers voire les poissonniers et les fleuristes, peuvent encore mettre en avant pour résister à la poussée des Monop' et autres enseignes. Mais, le combat reste inégal et David aura, cette fois ci, beaucoup de mal à terrasser Goliath.

Les épiceries traditionnelles, plus familièrement nommées les « arabes du coin » ne peuvent longtemps résister à l'installation de ces enseignes au cœur des quartiers et parfois en face d'elles. L'assouplissement de la législation sur le travail du dimanche, la vente par correspondance qui vit une véritable révolution grâce à l'internet, vont accentuer leurs difficultés et rendent ce phénomène de déclin et de disparition de plus en plus inévitable.

Léo ferré chantait, il y a plus de 30 ans, pour exprimer la tristesse et la nostalgie du temps qui passe : « avec le temps va, tout s'en va, même les chouettes souvenirs ». La disparition des épiceries traditionnelles annonce en effet la fin d'une époque et consacre le triomphe de concepts commerciaux impitoyables (Daily Monop' et nightshops) où seule compte la rentabilité à outrance. Avec elles disparaîtront à jamais de nos quartiers des repères, des visages familiers, des silhouettes habituelles et un modèle commercial spécifique qui a fait ses preuves comme moyen d'intégration économique et sociale de plusieurs milliers de maghrébins.

« Je laisse aller un mort, un évêque, un roi, sans y faire attention ; mais je ne vois jamais avec indifférence un épicer », écrit Honoré de Balzac (1799-1850) dans son livre, L'épicier, (1840). Que dire de plus. C'est le plus beau et le plus ample hommage qu'on puisse faire aujourd'hui à nos épiciers « arabes du coin ».

Mohammed MRAIZIKA (Consultant/ Directeur de l'ICLH)

[Top](#)

Maroc



Espagne

Plan de retour des immigrés, plan de non retour pour les Marocains

Le plan de retour des immigrés dans leur pays d'origine annoncé par le gouvernement Zapatero depuis le mois d'avril 2008 ne bénéficie pas de l'engouement sur lequel comptait l'Etat espagnol à son lancement. Que s'est-il passé?

Le plan de retour prévoit d'indemniser en deux tranches les immigrés au chômage au lieu de le faire en deux ans. En d'autre termes le gouvernement espagnol leur offre 40% de leur indemnité de chômage immédiatement et les 60% restants à leur arrivée dans leur pays d'origine. En contrepartie le chômeur étranger qui accepte ce retour volontaire s'engage à ne pas revenir en Espagne avant 3 ans. Et après 5 ans, ils seront aussi prioritaires pour l'obtention du contrat de travail à leur retour en Espagne.

L'idée de ce plan était de faire face à la récession économique que connaît la péninsule ibérique et à la montée du chômage, notamment dans les communautés d'immigrés.

Cependant les chômeurs sans papiers ne bénéficient pas de ce plan de retour. De plus, seuls les ressortissants de 20 pays hors Union Européenne sont concernés dont deux pays africains; le Maroc et la Tunisie.

Ce dispositif d'aide au retour pour les travailleurs immigrés qui sont régulièrement inscrits comme demandeur d'emploi visait au début 100 000 personnes selon les prévisions du gouvernement. Un mois après l'entrée en vigueur du plan, on a enregistré 767 demandes de retour dont seulement 2 Marocains. Une situation difficile à comprendre étant donné que le Maroc est le pays avec le plus grand nombre de ressortissants en Espagne: 648 735 établis régulièrement début 2008. Le constat est clair: le plan de retour intéresse beaucoup moins les Marocains. Revenir au pays et laisser tout après avoir passé plusieurs années en Espagne n'est pas une chose aisée.

Comme le premier ministre espagnol José Luis Rodriguez Zapatero l'a annoncé lors de son discours d'investiture, il faut « promouvoir de nouvelles formules pour encourager les immigrés qui peuvent perdre leur emploi dans les prochains mois à retourner dans leurs pays pour s'y installer définitivement ». La formule trouvée n'est peut être pas assez nouvelle pour les Marocains d'Espagne pour qu'ils retournent s'installer chez eux.

Ibrahima Koné
Copyright Yabiladi.com
Publié le 23.12.2008 | 16h12

Le Maroc veut accorder le droit de vote aux étrangers pour les municipales



Le gouvernement de Abbas el Fassi est «en train d'étudier» la possibilité d'accorder le droit de vote aux élections municipales aux étrangers résidant au Maroc.

[Top](#)

Belgique



**COMMUNAUTE FRANCAISE
MAITRES ET PROFESSEURS DE RELIGION**

Au Moniteur Belge de ce 24 décembre 2008 :

6 novembre 2008 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant approbation du règlement d'ordre intérieur de la commission de gestion des emplois pour les maîtres de religion et les professeurs de religion de l'enseignement libre subventionné, p. 68197 et suiv.

6 novembre 2008 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant approbation du règlement d'ordre intérieur de la commission de gestion des emplois pour les maîtres de religion et les professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné, p. 68208 et suiv.

Documents téléchargeables sur le site du Moniteur belge :
<http://www.moniteur.be>.

MRE-Belgique

Regroupement familial: possibilité de présenter d'autres preuves



La Commission de l'Intérieur du Sénat a voté mardi une proposition de loi déposée par les sénateurs PS, Philippe Moureaux et Sfia Bouarfa, visant à permettre, dans le cadre du regroupement familial et lorsque les personnes concernées (demandeurs d'asile et autres) sont dans l'incapacité de fournir les documents officiels prouvant leur lien de parenté ou d'alliance, la présentation d'autres preuves considérées comme valables par les autorités belges comme un acte de notoriété.

Les associations d'aide aux étrangers auditionnées en Commission ont expliqué que dans de très nombreux dossiers, la personne se retrouve bien souvent, et contre sa volonté, dans l'impossibilité de fournir des documents d'état civil légalisés, qu'il s'agisse d'acte de naissance, de mariage, d'adoption, etc.

Les raisons de cette situation sont multiples et bien souvent liées aux circonstances politiques ou encore aux relations parfois difficiles qu'entretient la personne avec les autorités de son pays, explique le groupe PS.

Lors du débat sur la proposition de loi, la ministre de la politique d'asile, Annemie Turtelboom, s'est engagée à modifier sa circulaire du 21 juin 2007 afin de clarifier et d'interpréter le plus largement possible la notion d'"autres preuves valables" et donc de lister ces documents qui pourront être acceptés par les autorités belges en remplacement d'actes d'état civils légalisés, dit encore le groupe PS.

Belga.be

03-12-2008

Communiqué de presse



L'asbl Hiwar exprime sa très vive préoccupation devant la poursuite des attaques aériennes, agression criminelle et irresponsable visant le territoire de Gaza. Elle condamne ces attaques et appelle au retour à la trêve dans les plus brefs délais. Elle rappelle l'urgence de la réouverture des points de passage afin que l'aide humanitaire destinée à la population palestinienne puisse lui parvenir. Les civils palestiniens ne doivent pas être pris en otage des violences sionistes.

Hiwar soutient la manifestation nationale de solidarité avec le peuple palestinien qui aura lieu le mercredi 31 décembre 2008 à 14 heures à la Place de la Monnaie à Bruxelles.



Md Elhamouchi
Président de Hiwar

[Top](#)

Europe



Communiqué de presse

Pour une rétractation des autorités hollandaises au sujet de l'interdiction de la double nationalité !

L'interdiction de la double nationalité est une pratique qui se veut à l'encontre des droits garantis par les instruments juridiques internationaux.

Une telle décision dénote, sans conteste, une atteinte flagrante aux droits humains les plus élémentaires : Comment est-il concevable de priver, au nom d'une loi dite nationale, un être humain de ses origines, de son passé, de sa culture en un mot c'est vouloir le déraciner pour ne pas dire le déshumaniser par une telle loi inique qui voudrait l'obliger à renier son pays d'origine et par conséquent bafouer, au passage, la souveraineté nationale de ce dernier.

A travers notre Association Les ambassadeurs de la tolérances toutes les voix épries de paix, de liberté et de justice dénoncent, vigoureusement et sans appel, la décision des autorités hollandaises d'interdire la double nationalité.

Aux considérations qui précèdent, nous serons, en conséquence, dans l'amère obligation d'user de tous les moyens en notre possession y compris ceux de droit pour la remise des pendules à l'heure du droit international qui garantit manifestement cette équité escomptée entre les hommes dans un monde où il fait bon vivre !

Nous avons élus comme Ambassadeur de la tolérance pour une année Monsieur, Echiguer Sadredine qui a écrit pour nous cette lettre.

Pétition,
Signature

bs724147@skynet.be
<http://amira99.skyrock.com>



Voir le film: brisez le siège de Gaza en cliquant sur

http://www.dailymotion.com/video/x7n15s_gaza-brisez-le-sige_news

C'est pas gaza qu'il faut bloquer c'est israël qu'il faut boycotter.
Waroquiez Dominique

« Nee » à la double nationalité aux Pays-Bas



La polémique suscitée par la double nationalité est à nouveau relancée aux Pays-Bas. Cette fois c'est le Parti travailliste néerlandais qui en est à l'origine au travers de sa présidente, Lilliane Ploumen. En effet celle-ci a catégoriquement rejeté l'idée de double nationalité et compte bien y mettre un terme.

Les Néerlandais disent à qui veut l'entendre qu'ils ne veulent plus de personnes ayant la double nationalité. Après plusieurs années de calme relatif, ce débat a repris depuis que le ministre néerlandais de la justice a déclaré au Parlement de son pays, qu'un projet de loi était en préparation dans ce sens.

Aux premiers rangs des partisans de ce projet de loi, le Parti travailliste néerlandais. Les dirigeants de ce Parti veulent « réduire l'influence des pays des immigrants sur eux » selon leurs propres termes. Leur chef de rang, Lilliane Ploumen affirmait dans une note interne que « la fidélité n'est pas liée à la nationalité. Afin de devenir néerlandais, vous devez renoncer à votre ancienne nationalité ». Elle estime aussi que les « immigrants doivent faire un choix sans réserve

pour la société néerlandaise ». Elle a également appelé son parti à ne plus « commettre l'erreur de faire taire les critiques concernant la culture et la religion de peur d'apparaître intolérant ».

Un million de personnes vivent aux Pays-Bas avec une double nationalité d'après l'Office national néerlandais de statistiques dont près de 228 000 marocains.

Les « marocains-néerlandais » sont donc concernés par cette affaire. C'est ainsi que la Plateforme intercontinentale des MRE, basée aux Pays-Bas a dénoncé vivement ce projet de loi en déposant une plainte auprès de l'Union Européenne contre l'État néerlandais pour discrimination à l'égard des citoyens néerlandais d'origine marocaine. De même, le gouvernement marocain s'exprimant à l'époque (juillet 2008) au nom du Roi Mohammed VI a exprimé son « rejet catégorique » de « toute politique, quels qu'en soient les origines, les motivations ou les desseins, qui exigerait des citoyens marocains résidant aux Pays-Bas de renoncer à leur nationalité d'origine. »

Paradoxalement deux sous ministres du Courant chrétien-centriste du gouvernement néerlandais de coalition, dont le Parti travailliste est membre, ont un passeport néerlandais et étranger. Pire encore! Le gouvernement vient de nommer un titulaire de deux passeports, en l'occurrence Ahmed Boutaleb, membre du même Parti travailliste, maire de Rotterdam, deuxième ville du pays. Ahmed Boutaleb qui prendra ses nouvelles fonctions en janvier prochain est né au Maroc.

En attendant la vie politique suit son cours et une nouvelle proposition sur la politique de nationalité sera faite lors d'une conférence en mars 2009. Espérons que ce projet de loi ne restera qu'un simple effet d'annonce.

Ibrahima Koné
Copyright Yabiladi.com
Publié le 23.12.2008 | 17h23

[Top](#)

Agenda



Monsieur Ibrahim et les fleurs du Coran

A Paris, dans les années soixante, Momo, un petit garçon juif de 12 ans, devient l'ami du vieil épicier arabe de la rue Bleue. Mais les apparences sont trompeuses : Monsieur Ibrahim, l'épicier, n'est pas arabe, la rue Bleue n'est pas Bleue et l'enfant n'est peut-être pas juif. Second opus de la trilogie de l'Invisible d'Eric-Emmanuel Schmitt, ce récit retrace le parcours de Momo qui, entraîné par ce vieux soufi, cheminera jusque sur les routes du Croissant d'Or.

Avec Michel Kacenelenbogen - Mise en scène Olivier Massart
Une production du Théâtre Le Public

Lieu: Palais Des Beaux-arts - Salle M
Adresse: Rue Ravenstein, 23 , 1000 Bruxelles

Tarif: www.theatrepublic.be
Téléphone: 0800/944.44
Public: à partir de 16 ans
Internet: <http://www.theatrepublic.be>
Jour(s) d'activité: L Ma J V S D

du 26 décembre 2008 au 3 janvier 2009

La comptabilité simplifiée :
Les 8 et 15 janvier 2009 de 9h30 à 12h30



Rendre les gestionnaires d'associations autonomes par rapport à la comptabilité de leur ASBL.
Maîtrise d'un logiciel tableur afin d'établir les comptes « recettes et dépenses » d'une ASBL.

Public concerné : secteur associatif

Durée : 2 x 3 heures

Coût : 80 euros

Coordonnées

ideji ASBL

rue au Bois 11- 1150 Woluwe-Saint-Pierre

Tél.: 02/772.70.20

Fax : 02/772.72.09

ideji@ideji.be

[Editorial](#)

[Maroc](#)

[Belgique](#)

[Europe](#)

[Agenda](#)

**S'inscrire pour recevoir
Dounia News**

Message propulsé par [splio](#)

[Cliquez ici pour vous désinscrire](#)